

## Section XV

## MÉTAUX COMMUNS ET OUVRAGES EN CES MÉTAUX

## Notes.

1. La présente Section ne comprend pas :
  - a) les couleurs et encres préparées à base de poudres ou paillettes métalliques, ainsi que les feuilles à marquer au fer (n<sup>os</sup> 32.07 à 32.10, 32.12, 32.13 ou 32.15);
  - b) le ferrocérium et autres alliages pyrophoriques (n<sup>o</sup> 36.06);
  - c) les coiffures métalliques, et leurs parties métalliques, des n<sup>os</sup> 65.06 ou 65.07;
  - d) les montures de parapluies et autres articles du n<sup>o</sup> 66.03;
  - e) les produits du Chapitre 71 (alliages de métaux précieux, métaux communs plaqués ou doublés de métaux précieux, bijouterie de fantaisie, par exemple);
  - f) les articles de la Section XVI (machines et appareils; matériel électrique);
  - g) les voies ferrées assemblées (n<sup>o</sup> 86.08) et autres articles de la Section XVII (véhicules, bateaux, véhicules aériens);
  - h) les instruments et appareils de la Section XVIII, y compris les ressorts d'horlogerie;
  - ij) les plombs de chasse (n<sup>o</sup> 93.06) et autres articles de la Section XIX (armes et munitions);
  - k) les articles du Chapitre 94 (meubles, sommiers, appareils d'éclairage, enseignes lumineuses, constructions préfabriquées, par exemple);
  - l) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
  - m) les tamis à main, les boutons, les porte-plume, porte-mine, plumes et autres articles du Chapitre 96 (ouvrages divers);
  - n) les articles du Chapitre 97 (objets d'art, par exemple).
2. Dans la Nomenclature, on entend par *parties et fournitures d'emploi général* :
  - a) les articles des n<sup>os</sup> 73.07, 73.12, 73.15, 73.17 ou 73.18, ainsi que les articles similaires en autres métaux communs;
  - b) les ressorts et lames de ressorts en métaux communs, autres que les ressorts d'horlogerie (n<sup>o</sup> 91.14);
  - c) les articles des n<sup>os</sup> 83.01, 83.02, 83.08, 83.10 ainsi que les cadres et la miroiterie en métaux communs du n<sup>o</sup> 83.06.

Dans les Chapitres 73 à 76 et 78 à 82 (à l'exception du n<sup>o</sup> 73.15), les mentions relatives aux parties ne couvrent pas les parties et fournitures d'emploi général au sens ci-dessus.

Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent et de la Note 1 du Chapitre 83, les ouvrages des Chapitres 82 ou 83 sont exclus des Chapitres 72 à 76 et 78 à 81.
3. Dans la Nomenclature, on entend par *métaux communs* : la fonte, le fer et l'acier, le cuivre, le nickel, l'aluminium, le plomb, le zinc, l'étain, le tungstène (wolfram), le molybdène, le tantale, le magnésium, le cobalt, le bismuth, le cadmium, le titane, le zirconium, l'antimoine, le manganèse, le béryllium, le chrome, le germanium, le vanadium, le gallium, le hafnium (celtium), l'indium, le niobium (columbium), le rhénium et le thallium.
4. Dans la Nomenclature, le terme *cermets* s'entend d'un produit contenant une combinaison hétérogène microscopique d'un composant métallique et d'un composant céramique. Ce terme couvre également les métaux durs (carbures métalliques frittés) qui sont des carbures métalliques frittés avec du métal.

5. Règle des alliages (autres que les ferro-alliages et les alliages mères définis dans les Chapitres 72 et 74) :
- a) les alliages de métaux communs sont classés avec le métal qui prédomine en poids sur chacun des autres constituants;
  - b) les alliages de métaux communs de la présente Section et d'éléments ne relevant pas de cette Section sont classés comme alliages de métaux communs de la présente Section lorsque le poids total de ces métaux est égal ou supérieur à celui des autres éléments;
  - c) les mélanges frittés de poudres métalliques, les mélanges hétérogènes intimes obtenus par fusion (autres que les cermets) et les composés intermétalliques suivent le régime des alliages.
6. Sauf dispositions contraires, toute référence à un métal commun dans la Nomenclature s'entend également des alliages classés avec ce métal par application de la Note 5.
7. Règle des articles composites :
- Sauf dispositions contraires résultant du libellé des positions, les ouvrages en métaux communs ou considérés comme tels, qui comprennent deux ou plusieurs métaux communs, sont classés avec l'ouvrage correspondant du métal prédominant en poids sur chacun des autres métaux.
- Pour l'application de cette règle, on considère :
- a) la fonte, le fer et l'acier comme constituant un seul métal;
  - b) les alliages comme constitués, pour la totalité de leur poids, par le métal dont ils suivent le régime par application de la Note 5;
  - c) un cermet du n° 81.13 comme constituant un seul métal commun.
8. Dans la présente Section, on entend par :
- a) **Déchets et débris**
- Les déchets et débris métalliques provenant de la fabrication ou de l'usinage des métaux et les ouvrages en métaux définitivement inutilisables en tant que tels par suite de bris, découpage, usure ou autres motifs.
- b) **Poudres**
- Les produits qui passent à travers un tamis d'une ouverture de maille de 1 mm dans une proportion égale ou supérieure à 90 % en poids.

**Note supplémentaire.**

- 1. Sauf dispositions contraires, toute référence à « diameter », lorsqu'il s'agit de tubes et tuyaux, se rapporte au diamètre intérieur réel.

---

**Chapitre 81****AUTRES MÉTAUX COMMUNS; CERMETS; OUVRAGES EN CES MATIÈRES****Note de sous-positions.**

1. La Note 1 du Chapitre 74 définissant les *barres, profilés, fils, tôles, bandes et feuilles* s'applique, *mutatis mutandis*, au présent Chapitre.

**Note supplémentaire.**

1. Dans le présent Chapitre, les expressions suivantes ont les significations ci-après désignées :

- a) Non allié

Les matières métalliques contenant en poids au moins 99 % du métal de base respectif.

- b) Allié

Les matières métalliques dans lesquelles le métal de base respectif prédomine en poids sur chacun des autres éléments pour autant que la teneur totale en poids de ces autres éléments excède 1 %.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
81.01		<b>Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène, y compris les déchets et débris.</b>			
8101.10.00		<b>-Poudres</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- -Non allié .....	KGM		
	20	---- -En alliages.....	KGM		
		<b>-Autres :</b>			
8101.94.00		<b>--Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- -Barres frittées, non alliées.....	KGM		
		---- -Autres :			
	91	----- -Tungstène sous forme brute, non allié.....	KGM		
	92	----- -Tungstène sous forme brute, en alliages .....	KGM		
8101.96.00		<b>--Fils</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- -Non allié .....	KGM		
		---- -En alliages :			
	21	----- -Non revêtus ou recouverts.....	KGM		
	22	----- -Revêtus ou recouverts .....	KGM		
8101.97.00	00	<b>--Déchets et débris</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8101.99		<b>--Autres</b>			
8101.99.10		-- -Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles; Autres, devant servir à la fabrication de produits canadiens		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- -Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles.....	KGM		
	20	---- -Autres, devant servir à la fabrication de produits canadiens.....	KGM		
8101.99.90	00	-- -Autres	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
81.02		<b>Molybdène et ouvrages en molybdène, y compris les déchets et débris.</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8102.10.00		-Poudres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- -Non allié .....	KGM		
	20	---- -En alliages.....	KGM		
		-Autres :			
8102.94.00		--Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- -Molybdène sous forme brute, non allié .....	KGM		
	20	---- -Molybdène sous forme brute, en alliages.....	KGM		
8102.95		--Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles			
8102.95.10 00		--Barres	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8102.95.20 00		--Profilés, tôles, bandes et feuilles	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8102.96.00		--Fils		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- -Non revêtus ou recouverts .....	KGM		
	20	---- -Revêtus ou recouverts .....	KGM		
8102.97.00 00		--Déchets et débris	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8102.99.00 00		--Autres	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
81.03		Tantale et ouvrages en tantale, y compris les déchets et débris.			
8103.20.00		-Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- -Non alliées.....	KGM		
	20	---- -En alliages.....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8103.30.00	00	-Déchets et débris	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8103.90.00	00	-Autres	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8104</b>		<b>Magnésium et ouvrages en magnésium, y compris les déchets et débris.</b>			
		<b>-Magnésium sous forme brute :</b>			
8104.11.00	00	--Contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium	KGM	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8104.19</b>		<b>--Autres</b>			
8104.19.10	00	--Magnésium-terres rares, magnésium-didymium, magnésium-thorium, magnésium-zirconium et magnésium-thorium-néodyme-terres rares devant servir à la fabrication de moulages de magnésium	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8104.19.90	00	--Autres	KGM	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8104.20.00</b>	00	<b>-Déchets et débris</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8104.30.00</b>		<b>-Copeaux, tournures et granules calibrés; poudres</b>		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	----Tournures et granules; poudres, en alliages .....	KGM		
	20	----Poudres, non alliées.....	KGM		
<b>8104.90.00</b>		<b>-Autres</b>		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		----Barres, tôles, bandes, feuilles, tubes et tuyaux, en alliages			
	11	----Barres.....	KGM		
	12	----Tôles, bandes, feuilles, tubes et tuyaux.....	KGM		
		----Autres :			
	91	----Profilés de charpente .....	KGM		
	99	----Autres.....	KGM		
<b>8105</b>		<b>Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt et ouvrages en cobalt, y compris les déchets et débris.</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
<b>8105.20</b>		<b>-Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres</b>			
8105.20.10	--	-Poudres; Cobalt sous forme brute, non allié		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- <i>-Poudres</i> .....	KGM		
	20	---- <i>-Cobalt sous forme brute, non allié</i> .....	KGM		
8105.20.90 00	--	-Autres	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8105.30.00 00</b>		<b>-Déchets et débris</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8105.90.00</b>		<b>-Autres</b>		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- <i>-Barres, non alliées</i> .....	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i> .....	KGM		
<b>8106.00.00</b>		<b>Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris.</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- <i>-Bismuth sous forme brute, non allié; poudres, non alliées</i> .....	KGM		
		---- <i>-Bismuth sous forme brute, en alliages; déchets et débris; poudres, en alliages; ouvrages en bismuth :</i>			
	21	----- <i>-Bismuth sous forme brute; poudres; ouvrages en bismuth</i> .....	KGM		
	22	----- <i>-Déchets et débris</i> .....	KGM		
<b>81.07</b>		<b>Cadmium et ouvrages en cadmium, y compris les déchets et débris.</b>			
<b>8107.20.00</b>		<b>-Cadmium sous forme brute; poudres</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- <i>-Non alliées</i> .....	KGM		
	20	---- <i>-En alliages</i> .....	KGM		
<b>8107.30.00 00</b>		<b>-Déchets et débris</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8107.90.00 00</b>		<b>-Autres</b>	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
<b>81.08</b>		<b>Titane et ouvrages en titane, y compris les déchets et débris.</b>			
<b>8108.20</b>		<b>-Titane sous forme brute; poudres</b>			
8108.20.10	00	---Titane non allié, sous forme brute, et poudres de titane non alliées, devant servir à la fabrication de composés de métal dur aggloméré du genre carbure de tungstène	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8108.20.90		---Autres		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		---- <i>-Non alliées :</i>			
	11	---- <i>-Poudres</i> .....	KGM		
	12	---- <i>-Éponge</i> .....	KGM		
	13	---- <i>-Lingots</i> .....	KGM		
	14	---- <i>-Billetes</i> .....	KGM		
	15	---- <i>-Blooms, largets et plaques</i> .....	KGM		
	19	---- <i>-Autres</i> .....	KGM		
		---- <i>-En alliages :</i>			
	21	---- <i>-Poudres</i> .....	KGM		
	22	---- <i>-Éponge</i> .....	KGM		
	23	---- <i>-Lingots</i> .....	KGM		
	24	---- <i>-Billetes</i> .....	KGM		
	25	---- <i>-Blooms, largets et plaques</i> .....	KGM		
	29	---- <i>-Autres</i> .....	KGM		
<b>8108.30.00</b>	00	<b>-Déchets et débris</b>	KGM	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8108.90</b>		<b>-Autres</b>			
8108.90.10		---Barres, fils, tôles, bandes et feuilles, recouverts ou non, et pièces forgées ou treillis; Pièces coulées à l'état brut; Anodes revêtues pour la production du chlore, de l'hydroxyde de sodium ou de chlorate de sodium; Tôles, revêtues d'acier, de cuivre, d'alliages de cuivre, d'aluminium ou d'alliages d'aluminium, d'une surface d'au moins 0,4 m <sup>2</sup> , devant servir à la fabrication de plaques de support de cellules électrolytiques pour la production du chlore, d'hydroxyde de sodium ou de chlorate de sodium; Bandes ou feuilles laminées à froid, d'une épaisseur n'excédant pas 4,75 mm, devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux; Tubes ou tuyaux, soudés, devant servir à la fabrication de produits canadiens à l'exclusion de matériel destiné aux centrales de service public produisant de l'électricité à partir de l'énergie nucléaire, du pétrole, du gaz naturel ou du charbon; Tubes ou tuyaux, d'un diamètre extérieur de moins de 12,7 mm ou de plus de 63,5 mm et dont l'épaisseur de la paroi est inférieure à 0,457 mm ou supérieure à 1,166 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- <i>-Anodes revêtues pour la production du chlore, de l'hydroxyde de sodium ou de chlorate de sodium</i> .....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
8108.90.90		--Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		10 - - - - -Barres et tiges, non alliées.....	KGM		
		20 - - - - -Barres et tiges, alliées.....	KGM		
		30 - - - - -Tôles, bandes et feuilles, non alliées.....	KGM		
		40 - - - - -Tubes et tuyaux, non alliés.....	KGM		
		50 - - - - -Anodes, non revêtues.....	KGM		
		60 - - - - -Pièces moulées.....	KGM		
		70 - - - - -Profilés et fils.....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
<b>81.09</b>		<b>Zirconium et ouvrages en zirconium, y compris les déchets et débris.</b>			
<b>8109.20</b>		<b>-Zirconium sous forme brute; poudres</b>			
8109.20.10 00		--Zirconium sous forme brute, en alliages, devant servir à la fabrication de produits canadiens	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8109.20.90		--Autres		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		10 - - - - -Non alliées.....	KGM		
		- - - - -En alliages :			
		21 - - - - -Zirconium sous forme brute.....	KGM		
		22 - - - - -Poudres.....	KGM		
<b>8109.30.00 00</b>		<b>-Déchets et débris</b>	KGM	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8109.90</b>		<b>-Autres</b>			
8109.90.10 00		--Barres, fils, tôles, bandes, feuilles, pièces forgées, pièces coulées et tubes soudés ou sans soudure d'un diamètre extérieur d'au moins 5 cm, devant servir à la fabrication de réacteurs nucléaires et leurs cartouches de combustible	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8109.90.90		--Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		10 - - - - -Barres en alliages.....	KGM		
		20 - - - - -Tôles, bandes et feuilles, en alliages.....	KGM		
		30 - - - - -Tubes et tuyaux, en alliages.....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
<b>81.10</b>		<b>Antimoine et ouvrages en antimoine, y compris les déchets et débris.</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8110.10.00		-Antimoine sous forme brute; poudres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- -Non alliées.....	KGM		
	20	---- -En alliages.....	KGM		
8110.20.00	00	-Déchets et débris	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8110.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8111.00		<b>Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris.</b>			
		-- -Manganèse sous forme brute; déchets et débris :			
8111.00.11	00	--- -Manganèse sous forme brute, non allié	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8111.00.12		--- -Manganèse sous forme brute, en alliages; Déchets et débris		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- -Manganèse sous forme brute, en alliages .....	KGM		
	20	---- -Déchets et débris.....	KGM		
		-- -Poudres :			
8111.00.21	00	--- -Non allié	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8111.00.22	00	--- -En alliages	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8111.00.40	00	-- -Ouvrages en manganèse	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
81.12		<b>Béryllium, chrome, germanium, vanadium, gallium, hafnium (celtium), indium, niobium (columbium), rhénium et thallium, ainsi que les ouvrages en ces métaux, y compris les déchets et débris.</b>			
		-Béryllium :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8112.12.00	00	-Sous forme brute; poudres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8112.13.00	00	-Déchets et débris	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8112.19.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		-Chrome :			
8112.21.00		-Sous forme brute; poudres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	----Non alliés.....	KGM		
	20	----En alliages.....	KGM		
8112.22.00	00	-Déchets et débris	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8112.29.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		-Thallium :			
8112.51.00	00	-Sous forme brute; poudres	KGM	2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8112.52.00	00	-Déchets et débris	KGM	2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8112.59.00	00	-Autres	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		-Autres :			
8112.92		-Sous forme brute; déchets et débris; poudres			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8112.92.10	--	-Germanium; Niobium (columbium)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	----	-Germanium :			
	11 ----	-Sous forme brute, non allié; poudres, non alliées .....	KGM		
	12 ----	-Sous forme brute, en alliages; poudres, en alliages .....	KGM		
	13 ----	-Déchets et débris .....	KGM		
	----	-Niobium (columbium) :			
	21 ----	-Non allié .....	KGM		
	22 ----	-En alliages .....	KGM		
8112.92.90	--	-Autres		2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	----	-Métaux sous forme brute, non allié; poudres, non alliées :			
	11 ----	-Gallium .....	KGM		
	12 ----	-Hafnium .....	KGM		
	13 ----	-Indium .....	KGM		
	14 ----	-Rhenium .....	KGM		
	15 ----	-Vanadium .....	KGM		
	----	-Autres métaux sous forme brute, en alliages; poudres, en alliages :			
	21 ----	-Gallium .....	KGM		
	22 ----	-Hafnium .....	KGM		
	23 ----	-Indium .....	KGM		
	24 ----	-Rhenium .....	KGM		
	25 ----	-Vanadium .....	KGM		
	30 ----	-Déchets et débris .....	KGM		
<b>8112.99</b>	--	<b>-Autres</b>			
8112.99.10 00	--	-Germanium	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8112.99.20 00	--	-Vanadium	KGM	2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8112.99.90	--	-Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10 ----	-Fils, non revêtus ou recouverts .....	KGM		
	----	-Autres :			
	91 ----	-Gallium .....	KGM		
	92 ----	-Hafnium .....	KGM		
	93 ----	-Indium .....	KGM		
	94 ----	-Niobium (columbium) .....	KGM		
	95 ----	-Rhenium .....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8113.00.00	00	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris.	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
<b>82.01</b>		<b>Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râteaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main.</b>			
<b>8201.10.00</b>		<b>-Bêches et pelles</b>		5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 3 %
		10 ---- <i>-Bêches et pelles</i> .....	NMB		
		90 ---- <i>-Parties</i> .....	-		
<b>8201.20</b>		<b>-Fourches</b>			
8201.20.10 00	--	-Forgées, devant servir à la fabrication des fourches à main	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8201.20.90	--	-Autres		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
		10 ---- <i>-Fourches</i> .....	NMB		
		90 ---- <i>-Parties</i> .....	-		
<b>8201.30</b>		<b>-Pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racleurs</b>			
8201.30.10 00	--	-Pioches et pics pour l'escalade ou l'alpinisme	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8201.30.90	--	-Autres		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
		10 ---- <i>-Pioches et pics</i> .....	NMB		
		20 ---- <i>-Houes et binettes</i> .....	NMB		
		30 ---- <i>-Râteaux et racleurs</i> .....	NMB		
		90 ---- <i>-Parties</i> .....	-		
<b>8201.40</b>		<b>-Haches, serpes et outils similaires à taillants</b>			
8201.40.10 00	--	-Pour l'escalade ou l'alpinisme	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8201.40.90	--	-Autres		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
		10 ---- <i>-Haches</i> .....	NMB		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
20	----	-Hachettes.....	NMB		
80	----	-Autres.....	NMB		
90	----	-Parties.....	-		
<b>8201.50.00</b>	00	<b>-Sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8201.60</b>		<b>-Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains</b>			
8201.60.10	00	-- -Sécateurs (cisailles à élaguer)	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8201.60.90	00	-- -Autres	-	11 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8201.90</b>		<b>-Autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main</b>			
8201.90.10	00	-- -Foreuses de trous de poteaux; Émondoirs	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8201.90.90	00	-- -Autres	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
<b>82.02</b>		<b>Scies à main; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises- scies et les lames non dentées pour le sciage).</b>			
<b>8202.10.00</b>		<b>-Scies à main</b>		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TAU : 6 % TNZ : 6 % TPG : 5 %
10	----	-Scies à archet ou à bûches.....	-		
20	----	-Scies à découper.....	-		
30	----	-Scies à guichet.....	-		
40	----	-Scies à métaux.....	-		
90	----	-Autres.....	-		
<b>8202.20.00</b>		<b>-Lames de scies à ruban</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		---- -Coupées en longueur :			
11	----	---- -Pour le travail des métaux.....	-		
19	----	---- -Autres.....	-		
		---- -Non coupées en longueur :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
21	----	-Pour le travail des métaux.....	-		
29	----	-Autres.....	-		
<b>-Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies) :</b>					
8202.31.00	00	-Avec partie travaillante en acier	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8202.39.00	00	-Autres, y compris les parties	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8202.40.00	00	-Chaînes de scies, dites coupantes	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>-Autres lames de scies :</b>					
8202.91.00		-Lames de scies droites, pour le travail des métaux		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
10	----	-Ébauches.....	-		
	----	-Lames :			
21	----	-Pour scies sauteuses.....	-		
29	----	-Autres.....	-		
8202.99.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>-----Ébauches; pour les marchandises du n° tarifaire 8202.10.00 :</b>					
11	----	-Lames pour scies à archet ou à bûches.....	NMB		
18	----	-Autres.....	NMB		
19	----	-Parties.....	-		
	----	-Lames :			
21	----	-Pour scies sauteuses pour le bois.....	NMB		
28	----	-Autres.....	NMB		
29	----	-Parties.....	-		
82.03		Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main.			
8203.10.00		-Limes, râpes et outils similaires		6,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
10	----	-Limes, râpes et outils similaires.....	NMB		
90	----	-Parties.....	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8203.20.00		-Pincés (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
	10	----Pincés.....	NMB		
	80	----Autres.....	NMB		
	90	----Parties.....	-		
<b>8203.30</b>		<b>-Cisailles à métaux et outils similaires</b>			
8203.30.10 00	--	-Cisailles	-	11 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8203.30.90 00	---	-Autres	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
<b>8203.40.00</b>		<b>-Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires</b>		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
	10	----Coupe-tubes.....	-		
	20	----Emporte-pièces.....	-		
	30	----Coupe-boulons et outils similaires.....	-		
<b>82.04</b>		<b>Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches.</b>			
		-Clés de serrage à main :			
<b>8204.11.00</b>		<b>--À ouverture fixe</b>		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TAU : 6 % TNZ : 6 % TPG : 5 %
	10	----Ouvertes.....	NMB		
	20	----Fermées.....	NMB		
	30	----Ouvertes et fermées combinées.....	NMB		
	40	----Dynamométriques.....	-		
	90	----Autres.....	-		
<b>8204.12.00</b>		<b>--À ouverture variable</b>		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TAU : 6 % TNZ : 6 % TPG : 5 %
	10	----Clés à tuyaux.....	-		
	90	----Autres.....	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8204.20.00		-Douilles de serrage interchangeables, même avec manches		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
	10	---- -Avec manches.....	-		
	20	---- -Sans manches.....	-		
<b>82.05</b>		<b>Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale.</b>			
<b>8205.10</b>		<b>-Outils de perçage, de filetage ou de taraudage</b>			
8205.10.10 00	--	-Matrices	-	4 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8205.10.90	---	-Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
	10	---- -Perceuses.....	-		
	90	---- -Autres.....	-		
<b>8205.20</b>		<b>-Marteaux et masses</b>			
8205.20.10 00	--	-Pour l'escalade ou l'alpinisme	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8205.20.90	---	-Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TAU : 6 % TNZ : 6 % TPG : 5 %
	10	---- -Marteaux à panne fendu.....	NMB		
	20	---- -Marteaux de mécanicien.....	NMB		
	30	---- -Masses.....	NMB		
	80	---- -Autres.....	NMB		
	90	---- -Parties.....	-		
<b>8205.30.00</b>		<b>-Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois</b>		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TAU : 6,5 % TNZ : 6,5 % TPG : 5 %
	10	---- -Rabots.....	-		
	20	---- -Ciseaux.....	-		
	30	---- -Gouges et outils tranchants similaires.....	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8205.40.00	00	-Tournevis	-	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TAU : 6 % TNZ : 6 % TPG : 5 %
		<b>-Autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) :</b>			
<b>8205.51</b>		<b>--D'économie domestique</b>			
8205.51.10	00	--Fers à friser portatifs au butane	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8205.51.90		--Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
	10	----Ouvre-boîtes.....	-		
	90	----Autres.....	-		
<b>8205.59</b>		<b>--Autres</b>			
8205.59.10		--Pour l'escalade ou l'alpinisme; Fers à marquer au feu le bétail		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	----Pour l'escalade ou l'alpinisme .....	NMB		
	20	----Fers à marquer au feu le bétail .....	NMB		
8205.59.20		--Pistolets pour agraffer ou brocher, et marteaux cloueurs autonomes		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	----Pistolets pour agraffer ou brocher, et marteaux cloueurs.....	NMB		
	90	----Parties .....	-		
8205.59.90		--Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
	10	----Outils pour tuyaux, non dénommés ni compris ailleurs.....	NMB		
	20	----Outils à main fonctionnant par une charge explosive.....	NMB		
		----Pieds-de-biche, outils de voie ferrée, perçoirs pour le bois, outils à charger les cartouches d'armes à feu et couteaux à palette et leurs parties :			
	31	-----Pieds-de-biche, outils de voie ferrée, perçoirs pour le bois, outils à charger les cartouches d'armes à feu et couteaux à palette .....	NMB		
	39	-----Parties .....	-		
	80	----Autres.....	NMB		
	90	----Parties .....	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8205.60.00		-Lampes à souder et similaires		6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- -Du type butane ou propane .....	-		
	90	---- -Autres .....	-		
<b>8205.70</b>		<b>-Étaux, serre-joints et similaires</b>			
8205.70.10 00	--	Serre-joints devant servir avec les articles suivants utilisés en chirurgie, en art dentaire, en art vétérinaire ou aux fins de diagnostic : Instruments; Stérilisateurs; Appareils de radiothérapie au cobalt; Appareils d'anesthésie, appareils chirurgicaux de succion ou appareils pour l'administration d'oxygène	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8205.70.20 00	--	Étaux et serre-joints, de précision, pour outilleurs, machinistes ou ouvriers en métaux	-	4 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8205.70.90 00	--	-Autres	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
<b>8205.80.00 00</b>		<b>-Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale</b>	-	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
<b>8205.90.00 00</b>		<b>-Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions ci-dessus</b>	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
<b>8206.00.00 00</b>		<b>Outils d'au moins deux des n<sup>os</sup> 82.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail.</b>	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
<b>82.07</b>		<b>Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à emboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, par exemple), y compris les filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux, ainsi que les outils de forage ou de sondage.</b>			
		<b>-Outils de forage ou de sondage :</b>			
8207.13.00	--	-Avec partie travaillante en cermets		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- -Fleurets de perforatrices rotatives .....	NMB		
	20	---- -Forets, autres que ceux utilisés pour l'exploration ou le forage pour puits d'eau .....	NMB		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	90	- - - - -Autres .....	NMB		
<b>8207.19</b>		<b>- -Autres, y compris les parties</b>			
8207.19.10	--	-Forets, autres que ceux utilisés pour l'exploration ou le forage pour puits d'eau, et leurs parties; Tréfans carottiers autres qu'au diamant utilisés pour l'exploration ou le forage pour puits d'eau, d'huile ou de gaz naturel, et leurs parties; Parties de tréfans carottiers pourvus d'une partie travaillante autre qu'en cermets; Éléments en diamant polycristallin devant servir à la fabrication des tréfans utilisés pour l'exploration ou le forage pour puits d'huile ou de gaz naturel; Fleurets de perforatrices rotatives et leurs parties; Autres outils, à l'exclusion des suivants : Fleurets de foreuses de carottage du type diamant; Outils perçants souterrains d'un diamètre de moins de 15,2 cm - - - - -Forets, autres que ceux utilisés pour l'exploration ou le forage pour puits d'eau, et leurs parties :		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
11	- - - - -	-Forets .....	NMB		
19	- - - - -	-Parties .....	-		
	- - - - -	-Tréfans carottiers autres qu'au diamant utilisé pour l'exploration ou le forage pour puits d'eau, d'huile ou de gaz naturel, et leurs parties :			
21	- - - - -	-Fleurets .....	NMB		
29	- - - - -	-Parties .....	-		
30	- - - - -	-Parties de tréfans carottiers pourvus d'une partie travaillante autre qu'en cermets; éléments en diamant polycristallin utilisés pour la fabrication des tréfans servant à l'exploration ou au forage des puits de pétrole ou de gaz naturel.....	-		
	- - - - -	-Fleurets de perforatrices rotatives et leurs parties :			
41	- - - - -	-Fleurets .....	NMB		
49	- - - - -	-Parties .....	-		
	- - - - -	-Autres outils, à l'exclusion des suivants : Fleurets de foreuses de carottage du type diamant; Outils perçants souterrains d'un diamètre de moins de 15,2 cm :			
91	- - - - -	-Tréfans à molettes à percussion .....	NMB		
99	- - - - -	-Autres.....	NMB		
8207.19.20 00	--	-Autres parties, avec parties travaillantes en cermets	-	3,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8207.19.90	--	-Autres		2,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	- - - - -	-Autres outils de forage ou de sondage :			
11	- - - - -	-Tréfans carottiers, à pointe de diamant.....	NMB		
19	- - - - -	-Autres.....	NMB		
90	- - - - -	-Autres.....	-		
<b>8207.20</b>		<b>-Filières pour l'étrépage ou le filage (extrusion) des métaux</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8207.20.10		--Parties; Les suivants, autres que les matrices de frappe à froid : Filières pour transferts; Filières pour étirage, à l'exclusion des filières à l'état brut pour étirer les fils		3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	----Filières pour transferts; filières pour étirage, à l'exclusion des filières à l'état brut pour étirer les fils.....	NMB		
	90	----Parties.....	-		
8207.20.90		---Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		----Filières à l'état brut pour étirer les fils et leurs parties :			
	11	----Filière à l'état brut pour étirer les fils.....	NMB		
	19	----Parties.....	-		
		----Autres :			
	91	----Parties.....	-		
	99	----Autres.....	NMB		
<b>8207.30</b>		<b>-Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner</b>			
8207.30.10		--Les suivants, autres que des matrices d'estampage et de forgeage pour la fabrication de fermetures à bouton ou à glissière, et des matrices et poinçons inférieurs et supérieurs, pour tables de presse : Attachements d'entaillage à coins avec une capacité n'excédant pas 3,2 mm d'épaisseur, à métal léger; Filières pour outils à fileter; Outils et équipement à estamper utilisés en métallurgie y compris poinçons et matrices de poinçonneuses à revolver; Filières pour le travail des métaux; Poinçons et matrices standard pour le travail des métaux comprenant des poinçons à tête et à queue, et des anneaux de matrice, des outils de remplacement utilisés pour les idérotechniciens, des presses à tourelles, des poinçons à trous et des poinçonneuses-grignoteuses; Outils pour découper, poinçonner ou former le métal; Outils de profilage et outils de poinçonnage rotatifs; Filières pour les matrices à estamper, moyennes et grosses, pour véhicules automobiles; Accessoires de perçage des tuyaux d'un diamètre n'excédant pas 28,6 mm, pour métal; Accessoires pour le poinçonnage et le perçage de trous d'un diamètre de trou n'excédant pas 25,4 mm et d'une capacité n'excédant pas 3,2 mm d'épaisseur, à métal léger, utilisés pour des machines à former le métal		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	----Filières pour les outils; filières pour les filières des métaux; filières pour les matrices à estamper moyennes et grosses pour véhicules automobiles.....	NMB		
	90	----Autres.....	NMB		
8207.30.90		---Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	----Se prêtant à la coupe des métaux.....	NMB		
		----Autres :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
81	----	-Matrices d'estampage .....	NMB		
89	----	-Autres.....	NMB		
90	----	-Parties.....	-		
<b>8207.40</b>		<b>-Outils à tarauder ou à fileter</b>			
8207.40.10	00	--Ce qui suit, en acier a coupe rapide : Tarauds à fileter, à l'exclusion de ceux contenant au moins 1 % de vanadium ou 5 % de cobalt; Filières de filetage; Tarauds	NMB	9 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 2,5 %
8207.40.90	--	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
10	----	-À tarauder.....	NMB		
20	----	-À fileter.....	NMB		
90	----	-Parties.....	-		
<b>8207.50</b>		<b>-Outils à percer</b>			
8207.50.10	--	-Fleurets de type à vis; Fleurets à pointe de vitrier; Fraises coniques; Fleurets à pointe en diamant; Ensembles d'outils de forage, à l'exception des ensembles de forets étagés et des ensembles contenant des forets étagés; Forets Forstner; Fleurets pour perçage du verre; Forets série courte à haute vitesse, d'une longueur n'excédant pas 155 mm; Mèches pour scie trépan; Fleurets pour maçonnerie; Fleurets alimentés en huile; Fleurets pour rails de voies ferrées (traités au cobalt); Couronnes dentées; Fleurets à carbure plein; Fleurets de type à pelle		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
10	----	-Trépons pour la maçonnerie.....	NMB		
90	----	-Autres.....	NMB		
8207.50.90	--	-Autres		9 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TAU : 2,5 % TNZ : 2,5 % TPG : 2,5 %
		---- -Trépons pour les métaux :			
11	----	-À pointe au carbure de tungstène.....	NMB		
19	----	-Autres.....	NMB		
20	----	-Trépons pour le bois.....	NMB		
80	----	-Autres.....	NMB		
90	----	-Parties.....	-		
<b>8207.60</b>		<b>-Outils à aléser ou à brocher</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8207.60.10	00	-- -Alésoirs étagés, éléments de broche ou broche à mandrin, en acier rapide; Alésoirs de tuyau	-	9 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 2,5 %
8207.60.90		-- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- -À pointe au carbure de tungstène .....	NMB		
	80	---- -Autres .....	NMB		
	90	---- -Parties .....	-		
<b>8207.70.00</b>		<b>-Outils à fraiser</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		---- -Fraises :			
	11	---- -À pointe au carbure de tungstène .....	NMB		
	19	---- -Autres .....	NMB		
		---- -Autres :			
	81	---- -À pointe au carbure de tungstène .....	NMB		
	89	---- -Autres .....	NMB		
	90	---- -Parties .....	-		
<b>8207.80</b>		<b>-Outils à tourner</b>			
8207.80.10	00	-- -Pièces rapportées et mèches, de carbure	-	9 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 2,5 %
8207.80.90		-- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	---- -À pointe au carbure de tungstène .....	NMB		
	20	---- -À pointe de diamant .....	NMB		
	90	---- -Autres .....	NMB		
<b>8207.90</b>		<b>-Autres outils interchangeables</b>			
8207.90.10	00	-- -Ciseaux à billes, forets à douille, ciseaux, marteaux-bêches, bêches-front, machines à enfoncer (pour les tuyaux, les tiges et les crampons) et fleurets à pointe de diamant, pour les outils électriques portatifs; Outils de coupage, à pointe de carbure, pour le travail du bois; Suceurs d'aspirateurs	NMB	9 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TAU : 2,5 % TNZ : 2,5 % TPG : 2,5 %
8207.90.90		-- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		---- -À tailler les engrenages :			
	11	---- -Fraise-mère .....	NMB		
	19	---- -Autres .....	NMB		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		---- <i>-Limes rotatives :</i>			
21		---- <i>-À pointe au carbure de tungstène .....</i>	NMB		
29		---- <i>-Autres.....</i>	NMB		
		---- <i>-Burins rotatifs :</i>			
31		---- <i>-À pointe au carbure de tungstène .....</i>	NMB		
39		---- <i>-Autres.....</i>	NMB		
		---- <i>-Filières :</i>			
41		---- <i>-À pointe au carbure de tungstène .....</i>	NMB		
49		---- <i>-Autres.....</i>	NMB		
		---- <i>-Autres :</i>			
81		---- <i>-Limes et râpes.....</i>	NMB		
82		---- <i>-Mèches pour toupies.....</i>	NMB		
83		---- <i>-Têtes de coupoir pour le travail du bois, avec outils interchangeables</i>	NMB		
84		---- <i>-Lingots en alliage fondu, avec diamants ou parcelles de diamants, y incorporés, dans l'état où ils se trouvent à la sortie du moule, devant servir à la fabrication de produits canadiens .....</i>	NMB		
89		---- <i>-Autres.....</i>	NMB		
90		---- <i>-Parties .....</i>	-		
<b>82.08</b>		<b>Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques.</b>			
<b>8208.10.00</b>		<b>-Pour le travail des métaux</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		10 ---- <i>-Cisailles à guillotine .....</i>	NMB		
		80 ---- <i>-Autres.....</i>	NMB		
		90 ---- <i>-Parties .....</i>	-		
<b>8208.20.00</b>		<b>-Pour le travail du bois</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		10 ---- <i>-Lames pour outils à raboter.....</i>	-		
		20 ---- <i>-Lames pour outils de coupe de plaquage .....</i>	-		
		90 ---- <i>-Autres.....</i>	-		
<b>8208.30.00 00</b>		<b>-Pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8208.40.00</b>		<b>-Pour machines agricoles, horticoles ou forestières</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		10 ---- <i>-Pour tondeuses à gazon .....</i>	-		
		20 ---- <i>-Pour autres machines des types agricoles ou horticoles et leurs parties</i>	-		
		90 ---- <i>-Autres.....</i>	-		
<b>8208.90.00 00</b>		<b>-Autres</b>	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
<b>8209.00</b>		<b>Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermets.</b>			
8209.00.10	00	--Pièces rapportées de carbure de tungstène pour mèches de perceuses de pierre ou de charbon	KGM	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		--Autres :			
8209.00.91	00	---Les produits suivants, en format métrique, pour scieries : Segments de scie à pointes de carbure; Pointes de carbure enrobées de fondants et d'alliage d'argent	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8209.00.92	00	---Autres pièces rapportées et mèches, de carbure	KGM	4,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 2,5 %
8209.00.99	00	---Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8210.00</b>		<b>Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons.</b>			
8210.00.10	00	--Fouloirs à raisins pour usages domestiques	-	6 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8210.00.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	----Appareils à hacher, à couper, à trancher, à émincer ou à déchiqueter les aliments .....	-		
	20	----Ouvre-boîtes.....	-		
	30	----Mélangeurs.....	-		
	90	----Autres.....	-		
<b>82.11</b>		<b>Couteaux (autres que ceux du n° 82.08) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames.</b>			
<b>8211.10</b>		<b>-Assortiments</b>			
8211.10.10	00	---Coutellerie	-	11 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 8 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8211.10.90	00	--Autres	-	7 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		<b>-Autres :</b>			
<b>8211.91</b>		<b>--Couteaux de table à lame fixe</b>			
8211.91.10	00	--Couteaux à découper	-	7 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8211.91.90		--Autres		11 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 8 %
	10	----Couteaux à steak .....	-		
	90	----Autres .....	-		
<b>8211.92.00</b>		<b>--Autres couteaux à lame fixe</b>		7 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10	----Couteaux de chasse.....	-		
	20	----Couteaux de bouchers .....	-		
	30	----Couteaux à éplucher .....	-		
	90	----Autres .....	-		
<b>8211.93.00</b>	00	<b>--Couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes</b>	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8211.94</b>		<b>--Lames</b>			
8211.94.10	00	--Ébauches, d'aciers inoxydables, répondant aux spécifications des séries AISI 430 ou AISI 300, d'une épaisseur d'au moins 1,78 mm, simplement façonnées par estampage, devant servir à la fabrication d'ustensiles de table; Forgées, y compris les ébauches en aciers inoxydables, simplement moulées par voie humide, devant servir à la fabrication de couteaux de table	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8211.94.90	00	--Autres	NMB	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8211.95</b>		<b>--Manches en métaux communs</b>			
		--Des couteaux de tables à lame fixe :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8211.95.11	00	---Des couteaux à découper	-	7 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8211.95.12	00	---Manches creux en aciers inoxydables, autrement ouvrés que soudés, pour couteaux de table autres que les couteaux à découper	-	10 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8211.95.13	00	---Manches de couteaux en aciers inoxydables, creux, simplement soudés, devant servir à la fabrication de couteaux de table	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8211.95.19	00	---Autres	-	11 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 8 %
8211.95.20	00	---Des autres couteaux à lame fixe	-	7 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8211.95.30	00	---Des couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>82.12</b>		<b>Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes).</b>			
<b>8212.10.00</b>	00	<b>-Rasoirs</b>	NMB	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8212.20.00</b>	00	<b>-Lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes</b>	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8212.90.00</b>	00	<b>-Autres parties</b>	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>8213.00</b>		<b>Ciseaux à doubles branches et leurs lames.</b>			
8213.00.10		---Ciseaux et cisailles		11 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		---- -Avec lames d'une longueur n'excédant pas 150 mm :			
	11	----- -De manucure.....	NMB		
	19	----- -Autres.....	NMB		
	20	----- -Avec lames d'une longueur excédant 150 mm.....	NMB		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	90	-----Parties.....	-		
8213.00.20	00	-----Ébauches	NMB	3,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8213.00.30	00	-----Lames	NMB	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
<b>82.14</b>		<b>Autres articles de coutellerie (tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, par exemple); outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles).</b>			
<b>8214.10.00</b>		<b>-Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames</b>		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
	10	-----Tailles-crayons.....	-		
	90	-----Autres.....	-		
<b>8214.20.00</b>	00	<b>-Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)</b>	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
<b>8214.90</b>		<b>-Autres</b>			
8214.90.10	00	-----Tondeuses pour animaux, devant servir sur la ferme	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
8214.90.90		-----Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TAU : 2,5 % TNZ : 2,5 % TPG : 5 %
	10	-----Fendoirs.....	-		
	90	-----Autres.....	-		
<b>82.15</b>		<b>Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires.</b>			
<b>8215.10</b>		<b>-Assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné</b>			
8215.10.10	00	-----Contenant des cuillers, couteaux et fourchettes, des types utilisés pour la table	-	11 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 8 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8215.10.90	00	--Autres	-	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
<b>8215.20</b>		<b>-Autres assortiments</b>			
8215.20.10		--Contenant des cuillers, couteaux et fourchettes, des types utilisés pour la table		11 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TAU : 8,5 % TNZ : 8,5 % TPG : 8 %
	10	---- <i>-En aciers inoxydables</i> .....	-		
	90	---- <i>-Autres</i> .....	-		
8215.20.90		--Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
	10	---- <i>-Ensembles comprenant un couteau à dépecer, une fourchette et un affiloir</i> .....	-		
	20	---- <i>-Ensembles comprenant une louche, un presse-purée, une grande fourchette, une spatule et articles similaires</i> .....	-		
	90	---- <i>-Autres</i> .....	-		
		<b>-Autres :</b>			
<b>8215.91</b>		<b>--Argentés, dorés ou platinés</b>			
8215.91.10	00	--Cuillers ou fourchettes, des types utilisés pour la table	-	11 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 8 %
8215.91.90	00	--Autres	-	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
<b>8215.99</b>		<b>--Autres</b>			
8215.99.10		--Cuillers ou fourchettes, des types utilisés pour la table		11 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 8 %
	10	---- <i>-En aciers inoxydables</i> .....	-		
	90	---- <i>-Autres</i> .....	-		
8215.99.20	00	--Ébauches de cuillers et fourchettes de table à l'état brut	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
8215.99.90	- - -	-Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 %
	10 - - - -	-Fourchettes à découper .....	-		
	90 - - - -	-Autres .....	-		